

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 6 MAI 2025 A 20H30

sur convocation du 29 avril 2025

PRESENTS : Stéphane GRALL, Rémi HARDY, Valérie NOUVEL, Christophe TESNIERE, Frankie DUFOUR, Gérard BREHIER, Denis FREMON, Claude HARDY, Marie-Françoise KURDZIEL, Cindy LEBRETON BREHIER, Jocelyne LEROUX, Angélique LORIN, Nicole ROUXELIN

PROCURATIONS : Emmanuelle POUILLAIN donne procuration à Jocelyne LEROUX

ABSENTS EXCUSES : Emmanuelle POUILLAIN, Valérie BAZIRE

ABSENTS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Gérard BREHIER

ORDRE DU JOUR

- ⇒ L'approbation du compte-rendu du conseil municipal - Séance du 1^{er} avril 2025
- ⇒ Le parcours sportif : Présentation du projet et demandes de subvention auprès de l'agence nationale du sport (ANS)
- ⇒ La demande du FIR (Fonds d'investissement Rural) auprès du Conseil départemental de la Manche
- ⇒ Le choix de l'entreprise pour le programme de voirie 2025
- ⇒ Le centre logistique des services techniques
- ⇒ Le choix de l'entreprise pour l'éclairage du terrain d'entraînement de football
- ⇒ La réhabilitation d'un garage en logement : Le Fond de solidarité aux communes rurales (FSCR) de la communauté d'agglomération Mt St Michel-Normandie
- ⇒ La modification des statuts du syndicat départemental d'énergies de la Manche (SDEM)
- ⇒ La participation aux frais de fonctionnement d'un élève en classe ULIS à Avranches
- ⇒ La demande de subvention du judo-club de Ducey-les-Chéris
- ⇒ La demande de subvention pour les séjours pédagogiques de l'APEL du collège Notre Dame de la Providence d'Avranches
- ⇒ La demande de subvention pour le transport aux séances de piscine de l'école Les Saints Pères de Ducey-les-Chéris
- ⇒ Le renouvellement de l'opération « argent de poche » pour l'année 2025
- ⇒ La présentation de l'étude de faisabilité de la maison située rue des Estuaires
- ⇒ Informations diverses

- **DEMANDE D'AJOUT D'UN POINT SUPPLEMENTAIRE A L'ORDRE DU JOUR CONCERNANT L'OPERATION ARGENT DE POCHE**

2025-05-06 01 Le parcours sportif : Présentation du projet et demande de subvention auprès de l'agence nationale du sport (ANS)

Suite aux commissions du 7 et 26 avril concernant le parcours sportif, le projet a été travaillé tant en termes d'aménagement, d'agres et donc de budget.

L'agence national du sport l'ANS peut participer pour la partie du parcours sportif, mais pas pour les aires de jeux.

Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) dans le cadre de l'opération « Plan 5000 équipements- génération 2024 – Année 2025 »

Pour rappel, la réalisation d'un parcours sportif intergénérationnel et inclusif sur le territoire de la commune de ST QUENTIN SUR LE HOMME a pour objectif de créer du lien entre les habitants. Il sera situé au stade, au cœur même des pratiques sportives de la commune : en liaison direct avec le city stade, les deux terrains de football, et le terrain de tennis. En effet, pour le moment, il existe des espaces sportifs indépendant les uns des autres. Le projet serait de créer un parcours aménagé créant du lien entre tous ces espaces.

M. le Maire propose :

- **D'approuver le projet d'aménagement du Parcours sportif**
- **D'accepter l'estimation prévisionnelle des travaux énoncés ci-dessous pour un montant de 34 490.77 € HT.**
- **De solliciter une aide financière pour l'appel à projet « Plan 5000 équipements- génération 2024 – Année 2025 »**
- **D'adopter le plan de financement retenu pour ces travaux comme suit :**

Nature dépense HT	montant dépense	Sources financement	montant recette	taux en %
TRAVAUX - AGRES	13 075.07 €	ANS (Agence nationale du sport)	10 347€	30
PARCOURS	21 415.70 €	FIR (département)	17 245€	50
		FONDS PROPRES	6 898.77€	20
TOTAL	34 490.77 €	TOTAL	34 490.77 €	100

- **D'attester que les travaux seront réalisés et les entreprises payées directement par la commune.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions de M. le Maire.

2025-05-06 02 - La Demande de subvention auprès du Département au titre du Fonds d'investissement rural (FIR)

Le FIR va être sollicité pour les projets de la réhabilitation de l'ancienne boulangerie en logement communal, mais également pour le parcours sportif et l'aire de loisirs intergénérationnelle et inclusive (enveloppe de 100 000€)

Il est proposé de :

- **mandater Monsieur le maire pour solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention dans le cadre du Fonds d'Investissement Rural pour la réhabilitation d'une ancienne boulangerie en logement communal, mais également pour le parcours sportif et l'aire de loisirs intergénérationnelle et inclusive.**
- **autoriser Monsieur le Maire à faire les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'attribution de cette subvention.**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions de M. le Maire.

2025-05-06 03 Le choix de l'entreprise pour programme de voirie 2025

Un programme de voirie a été établie pour l'année 2025. La consultation des entreprises s'est terminée le mercredi 30 avril, la commission d'appel d'offres s'est réunie le lundi 5 mai 2025.

Monsieur Christophe Tesnière, adjoint chargé du dossier, annonce que cinq entreprises ont répondu à la consultation : MONGODIN, PIGEON TP, LTP LOISEL, TPB DU LOIR et POTIN TP.

Les élus sont surpris de la différence des propositions commerciales vis-à-vis du prix, il y a de gros écarts. Les entreprises ayant répondu sont toutes de qualité.

Après avoir étudié les offres, le Conseil Municipal, unanime, retient la proposition de prix de l'entreprise POTIN TP, située à Baguer-Pican, jugée économiquement plus avantageuse pour le marché à bon de commande d'un montant de 17 455€ HT soit 20 946 € TTC sur la base des critères définis dans la consultation.

Le conseil autorise M. le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

L'entreprise sera informée qu'elle devra se mettre en contact avec la commune de Marcilly pour les travaux de jonction entre les deux communes.

2025-05-06 04 Le centre logistique des services techniques

Ce projet de centre logistique au niveau des services techniques est un projet de longue date. En effet, ce projet permettra de stocker du matériel, de niveler l'espace extérieur et de gérer les eaux pluviales. M. Christophe Tesnière adjoint aux travaux a fait établir un devis pour l'achat de matériel pour la réalisation des fondations, de la dalle extérieure... Le devis présenté s'élève à environ 7 500€. Les travaux seront réalisés par les agents des services techniques.

Il faudra également établir un devis pour le terrassement pour la gestion des eaux pluviales et les finitions de nivellement.

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'approuver le projet du centre logistique des services techniques,**
- **D'accepter l'estimation prévisionnelle pour l'achat des matériaux pour environ 7 500€,**
- **D'estimer le montant des travaux de terrassement,**
- **D'autoriser M. le Maire à signer les devis correspondants à ce projet.**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions.

2025-05-06 05 Le choix de l'entreprise pour l'éclairage du terrain d'entraînement de football

Le nouveau terrain d'entraînement de football est actuellement éclairé par les projecteurs de l'ancien demi terrain d'entraînement. Ces projecteurs utilisent des ampoules halogènes. En outre l'augmentation de la surface de terrain ne permet pas d'éclairer la totalité du nouveau terrain.

L'union sportive de St Quentin a essayé de compléter ces éclairages en achetant des projecteurs à LED à un prix très compétitif, sur internet. Malheureusement la capacité d'éclairage de ces derniers s'avère trop faible.

Il est donc proposé de changer les anciens projecteurs pour les remplacer par des projecteurs équipés de LED plus puissants et moins énergivores. Ce qui permettrait de pouvoir utiliser la totalité du terrain dans de bonnes conditions en nocturne.

M. le Maire présente les devis, ainsi que le plan des intensités sur le terrain de football. La hauteur des mâts est de 13.50m, le terrain est classé en E7.

Après avoir étudié les offres, les élus préfèrent avoir 8 projecteurs au lieu de 4, plus efficace en cas de panne de l'un d'entre eux. Aussi l'offre retenue est celle de l'entreprise ERS située à Mélesse, d'un montant de 19 140€ HT.

Le conseil autorise M. le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

2025-05-06 06 La réhabilitation d'une ancienne boulangerie en logement : Le Fond de solidarité aux communes rurales (FSCR) de la communauté d'agglomération Mt St Michel-Normandie

Dans le cadre de la réhabilitation d'un garage (ancienne boulangerie) en logement communal, situé juste derrière la boulangerie, route des Vallées, M. Christophe TESNIERE, Adjoint aux travaux, a pris contact avec le cabinet ELABOR PLAN afin de proposer des plans et de chiffrer approximativement les travaux. Le projet est d'augmenter l'offre locative en centre bourg qui fait défaut dans le secteur. Ce projet permettra de proposer un petit logement pour des personnes seules ou en couple.

Le devis de travaux de ElaborPlan s'élève à 91 533.03€ HT, pour un logement de 36 m². Les variantes en maçonnerie sont d'un montant de 16 361.90€ mais ne seront certainement pas réalisées.

La communauté d'agglo dans le cadre du FSCR pourrait financer ce projet à hauteur de 10 000€ pour des projets ayant moins de 100 000€ pour dépenses.

Plan de financement proposé :

Nature dépense	montant dépense HT	Sources financement	montant recette	taux en %
Travaux	91 533.03€	La Préfecture DETR	18 306€	20
		Préfecture DETR FRR	4 576€	5
		FSCR	10 000€	10.93
		Conseil départemental FIR	40 000€	43.70
		FONDS PROPRES	18 651.03€	20.38
TOTAL	91 533.03€		91 533.03€	100

Il est proposé :

- **D'approuver le projet de travaux de réhabilitation d'un garage (ancienne boulangerie) en logement communal**
- **D'accepter l'estimation prévisionnelle de travaux pour un montant de 91 533.03€ HT.**
- **De solliciter une aide financière auprès de Monsieur le Président de la communauté d'agglomération Mt St Michel-Normandie dans le cadre du Fonds de Solidarité aux Communes Rurales (FSCR) pour 2025**
- **D'adopter le plan de financement retenu pour ces travaux (fonds libres, subventions).**
- **D'attester que les travaux seront réalisés et les entreprises payées directement par la commune.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération après délivrance de l'accusé de réception du dossier complet par les services de la Communauté d'agglomération.**

A une voix CONTRE (Mme Cindy LEBRETON BREHIER), les élus ont délibéré, à la majorité, favorablement en faveur de la demande de subvention FSCR auprès de la communauté d'agglomération Mt St Michel-Normandie.

La voix CONTRE s'est exprimée non pas en défaveur du projet mais par principe, car les associations manquent de locaux.

2025-05-06 07 La modification des statuts du syndicat départemental d'énergies de la Manche (SDEM)

Par délibération du 27 mars 2025, le SDEM a approuvé la modification de ces statuts, présenté dans une note.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-17 du code général des collectivités territoriales, la commune dispose d'un délai de trois mois pour approuver ces statuts, à défaut de délibération dans ce délai, l'avis sera réputé défavorable.

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1, et L 5211-17 ;
- VU la délibération n°CS-2025-07 en date du 27 mars 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d’Energies de la Manche (SDEM50) a accepté à l’unanimité la modification des statuts du syndicat ;
- VU le projet de statuts modifiés ainsi que la note synthétique de présentation des principales modifications ;
- CONSIDERANT que le syndicat doit consulter l’ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

M. le Maire expose aux membres du conseil municipal que :

- **Le projet de modification statutaire a pour objet de modifier l’adresse du siège administratif du SDEM50 suite au déménagement des services dans les nouveaux locaux situés à 5 rue Célestin GERARD à AGNEAUX (50180) ;**
- **Le projet de modification statutaire a aussi pour objet de mettre à jour certaines références réglementaires (articles législatifs et réglementaires abrogés), de compléter certaines compétences (ELECTRICITE / INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES / GAZ / RESEAUX DE CHALEUR) suite à des compléments de nature réglementaire et de préciser et ajouter certaines missions complémentaires (art. 4 des statuts) ;**
- **Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l’arrêté préfectoral portant modification statutaire ;**

Après avoir pris connaissance du projet de statuts, le conseil municipal à l’unanimité, décide :

- **D’accepter la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d’Energies de la Manche (SDEM50) ;**

2025-05-06 08 La participation aux frais de fonctionnement d’un élève en classe ULIS à Avranches

Les écoles d’Avranches pour l’année scolaire 2023/2024

La commune de Avranches a envoyé un courrier de demande de participation aux frais de fonctionnement des écoles pour l’année 2023-2024 pour 1 enfant scolarisé en classe ULIS, pour un montant de 772€.

Etant donné que la commune ne dispose pas de classe ULIS, les élus, à l’unanimité, décide de participer aux frais de fonctionnement à hauteur de 772€ pour un élève scolarisé en 2023-2024.

2025-05-06 09 La demande de subvention du judo-club de Ducey-les-Chéris

Lors du conseil du 27 février dernier lors du vote des subventions, il avait été décidé que les associations extérieures ayant des membres ayant pour domicile St Quentin sur le Homme, pourront prétendre à une subvention à l’occasion de l’organisation d’un événement (repas, gala...).

Aussi, le judo club de Ducey a envoyé un courrier pour une demande de subvention pour l’organisation du tournoi du 17 mai prochain (100€ avait été versé l’année dernière).

A l’unanimité, le conseil municipal décide de subventionner à hauteur de 100€ l’association de judo de Ducey pour son tournoi du 17 mai prochain.

2025-05-06 10 La demande de subvention pour les séjours pédagogiques de l’APEL du collège Notre Dame de la Providence d’Avranches

Le collège privée Notre Dame de Avranches organise des séjours pour l’année 2024/2025 pour les collégiens :

La commune verse 20€ pour les séjours pour les collégiens et les lycéens, une attestation après le séjour est demandée avant le versement.

Cette demande concerne 9 élèves.

Pour rappel, la commune verse depuis de nombreuses années une participation aux voyages scolaires organisés par les collèges et lycées auxquels participent des jeunes domiciliés à Saint-Quentin sur le Homme.

Monsieur le Maire propose de reconduire la participation communale fixée à 20 euros par collégien ou lycéen et sur présentation du justificatif de l'établissement scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de :

- **Reconduire annuellement le versement d'une participation de 20 euros par collégien ou lycéen scolarisé dans un établissement et domicilié à Saint Quentin sur le Homme**
- **Dit que les sommes seront prélevées sur le compte 65748 du budget communal, après la réception de l'attestation de participation.**

2025-05-06 11 La demande de subvention pour le transport aux séances de piscine de l'école Les Saints Pères de Ducey-les-Chéris

Lecture du courrier reçu par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire rappelle que l'enseignement de la piscine dans les écoles primaires est un enseignement qui est obligatoire depuis 2019, sans contrepartie financière, les transports sont à la charge des communes.

Aussi, après délibération, les élus se prononcent à mains levées, à 1 voix POUR (M. DUFOUR), et 13 voix CONTRE la subvention pour la participation aux frais de transport à la piscine pour les 3 enfants scolarisés aux écoles privées les St Pères de Ducey. En effet, la commune participe déjà au transport vers la piscine pour l'école de St Quentin sur le Homme.

2025-05-06 12 – Le renouvellement de l'opération « Argent de poche 2025 »

Depuis juillet 2014, la commune a mis en place l'opération argent de poche pour les jeunes âgés de 16 à 18 ans. Les jeunes effectuent 3 heures maximum par jour au prix de 5 euros de l'heure.

Monsieur le Maire propose de renouveler l'opération argent de poche cet été suivant les mêmes conditions que les années précédentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, décide de reconduire l'opération « Argent de poche » pour l'année 2025 suivant les mêmes conditions que les années précédentes.

2025-05-06 13 La présentation de l'étude de faisabilité de la maison située rue des Estuaires

Le cabinet d'architectes « CF ARCHITECTURE » mandaté pour l'étude de faisabilité de la maison située rue des Estuaires a rendu son rapport. Il a dans un premier temps été présenté à la commission travaux le samedi 29 mars. Il a été présenté au conseil municipal. Les quatre scénarios proposés s'avèrent extrêmement coûteux pour le budget communal.

Les élus ne souhaitent pas poursuivre les études sur ce bien compte tenu du coût et en l'absence d'un projet concret.

2025-05-06 14 Affaires et informations diverses

▪ **Dates des prochaines réunions :**

✓ **Commission environnement et communication – sentier biodiversité**

- **Le mercredi 14 mai 2025 à 20h – Point d'étape sur les panneaux du chemin de biodiversité en présence de l'illustratrice Elodie DECARSIN**

✓ **Commission Personnel**

- **Le mardi 20 mai 2025 à 20h30 – Contrat d'apprentissage**
 - ✓ **Commission Environnement et Urbanisme – Le Parcours sportif**
- **Le mardi 27 mai 2025 à 20h avec m. LEGOFF de SDU**
- **Et visite de parcours sportif le mercredi 14/05 vers 17h**
 - ✓ **Conseil Municipal**
- **Le jeudi 5 juin 2025 à 20h30**
- **La cérémonie du 8/05 à 9h15 au monument aux morts**
- **Pierres en Lumières le dimanche 18/05 à 16h à l'église avec la chorale « l'Air du temps »**
- **Le cirque à l'école**
- Problème de trous au PAV de la Chainerie : le SDEAU sera informé
- Problème de visibilité au niveau des carrefours compte tenu de la végétation : l'entreprise DEPINCEY sera prévenue
- Des démarches sont en cours sur un marquage au sol entre la CUMA et le stade de football pour permettre la traversée